

Dépôt : Meris Sehovic



L'aviation sportive au Findel et l'examen d'alternatives de relocalisation

La Chambre des député.e.s,

considérant

- L'accident survenu le 13 novembre au Findel impliquant un avion de sport, ayant blessé légèrement ses occupants et étant resté immobilisé sur la piste pendant plusieurs heures, ce qui a entraînant la fermeture complète de celle-ci ainsi que la déviation ou l'annulation de plusieurs vols commerciaux ;
- que cet incident a mis en évidence la vulnérabilité structurelle du Findel, unique aéroport du pays, dont l'exploitation repose sur une seule piste ;
- qu'un seul incident dans l'aviation sportive peut ainsi interrompre l'ensemble des opérations commerciales, avec des conséquences importantes pour les passagers, le fret, les services de secours et la connectivité du Luxembourg ;
- que dans la Grande Région, l'aviation sportive est largement opérée depuis des aérodromes dédiés tels que Saarlouis-Düren, Trier-Föhren, Bitburg ou Yutz-Thionville — séparés des aéroports commerciaux, afin de réduire les risques opérationnels et de garantir la continuité du trafic aérien.

invite le gouvernement

- à examiner des alternatives de localisation pour les activités d'aviation sportive, y compris l'étude d'un site dédié en dehors du Luxembourg-Findel ;
- à présenter dans les meilleurs délais à la Chambre des Député.e.s un rapport détaillant les options étudiées, les conclusions de l'analyse, ainsi que les recommandations gouvernementales concernant l'avenir de l'aviation sportive au Luxembourg.

Signatures :



MERIS ŠEHOVIĆ



Corinne Cohen